

Le 13 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Ile, tenue à la mairie située au 1-006 chemin Jerry, Grosse Ile, Qc., le 13 janvier 2020 à 18 h 30 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Marlene Boudreau
Felicia Clarke
Nancy Clark
Miles Clarke
Steve Clarke
Jessica Goodwin

Directrice-générale: Janice Turnbull

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2020-001

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté avec modifications :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Taux d'imposition et frais pour 2020
 - 3.2 Parc Communautaire – Estimation des coûts
 - 3.3 Avis de Motion et Dépôt du Projet de Règlement d'Emprunt 2020-001 – Achat et installation d'une génératrice
 - 3.4 Appel d'offres – Achat et installation d'une génératrice
 - 3.5 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particuliers d'amélioration
 - 3.6 Sécurité Civile – Entente avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge
4. Varia

5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 ainsi que celui de la séance extraordinaire du conseil également tenue le 9 décembre 2019, et déclarent les avoir lus.

R2020-002

Sur une proposition de Jessica Goodwin
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019 ainsi que celui de la séance extraordinaire du conseil aussi tenue le 9 décembre 2019.

CORRESPONDANCE

N2020-003

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2020-004

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 décembre 2019 au montant de 71, 789.59\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2020-005

La Mairesse, Rose Elmonde Clarke, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour pour la prochaine séance du conseil de la Communauté maritime qui se tiendra le 21 janvier 2020.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

TAUX D'IMPOSITION ET FRAIS POUR 2020

R2020-006

Sur la proposition de Miles Clarke
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE le taux de la taxe foncière générale 2020 pour la Municipalité de Grosse Ile soit établi conformément au règlement 2006-03 pour chacune des catégories suivantes :

Résidentiel	1.33\$/100\$
Immeuble 6 unités et +	1.33\$/100\$
Immeuble non-résidentiel	2.61\$/100\$
Immeuble industriel	2.89\$/100\$

QUE le nombre de versements par année demeure à six (6).

QUE des frais de vingt-cinq dollars (25.00\$) par chien soient également appliqués.

QUE tous les comptes de taxes en souffrance, conformément au règlement 2006-03, soient assujettis à un taux d'intérêt annuel de 10% plus une pénalité de retard de 0.5% du montant impayé pour chaque mois complet en souffrance jusqu'à un maximum de 5 % par année. Un taux d'intérêt annuel de 15% est appliqué à tous les comptes en souffrance autres que les comptes de taxes.

PARC COMMUNAUTAIRE ESTIMATION DES COÛTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Ile souhaite réaménager l'ancien terrain de balle-molle à Grosse Ile Nord afin de développer un parc communautaire et un terrain de jeux;

ATTENDU QU' à cet effet, la Municipalité a reçu une estimation de l'Aménagement P.E.L. Inc. afin de préparer un plan et devis pour développer ce parc;

EN CONSÉQUENCE

R2020-007

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE l'estimation reçue de l'Aménagement P.E.L. Inc. au montant de 7 933.28\$, taxes incluses, afin de préparer un plan et devis pour développer un parc communautaire et terrain de jeux sur le site de l'ancien terrain de balle-molle à Grosse Ile Nord soit approuvée.

QUE la Mairesse, Rose Elmonde Clarke, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Ile, l'entente relative à la fourniture de services avec l'Aménagement P.E.L. Inc.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-001

N2020-008

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le Conseiller Miles Clarke, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-001 décrétant une dépense et un emprunt de 146, 983\$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au complexe municipal.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-001

N2020-009

Les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Ile prennent acte du dépôt du projet de règlement 2020-001 par le Conseiller Miles Clarke, qui sera adopté à une séance subséquente et intitulé «*Règlement d'emprunt 2020-001 décrétant une dépense et un emprunt de 146, 983\$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au complexe municipal*».

APPEL D'OFFRES ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* est entré en vigueur le 9 novembre 2019 et précise que, dans le cas d'une interruption de l'alimentation électrique prolongée, le centre de coordination et d'hébergement doit être équipé d'une génératrice;

ATTENDU QUE le complexe municipal (bureaux et gymnase) est le centre de coordination et d'hébergement en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE

R2020-010

Sur une proposition de Steve Clarke
Appuyée par Felicia Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à procéder avec un appel d'offres public relatif à l'achat et l'installation d'une génératrice au complexe municipal qui est à la fois le centre de coordination et d'hébergement en cas de sinistre.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAV)*;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS

R2020-011

Sur une proposition de Nancy Clark

Appuyée par Miles Clarke

Il est unanimement résolu des Conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Grosse Ile approuve les dépenses d'un montant de 14, 554.94\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

SÉCURITÉ CIVILE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Grosse Ile et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE

R2020-012

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Felicia Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la mairesse, Rose Elmonde Clarke et la directrice générale, Janice Turnbull, soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Ile, l'entente de services aux sinistrés intervenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division Québec.

QUE la Municipalité de Grosse Ile verse une contribution annuelle, à la CROIX-ROUGE, au montant de 170\$, qui est établie en fonction de la population de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2020-013

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2020-014

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19h55.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice générale